

Etude Exemple XYZ
Madame / Monsieur ABC
Case postale
1200 Genève

Winterthur, le 22 mars 2019

Nouvelle formation « Employée/employé de commerce CFC S&A – Groupe d'entreprises avocature »

Madame / Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer qu'une nouvelle formation « Employée/employé de commerce CFC S&A – Groupe d'entreprises avocature » sera introduite en Suisse romande à la rentrée scolaire 2019. L'Association pour l'apprentissage en étude d'avocat est le centre de compétences pour tous les sujets qui touchent à l'apprentissage et au stage dans une étude d'avocat. Elle vous soutient volontiers pour toutes les questions relatives à la formation professionnelle.

Avantages de la nouvelle formation

Les apprentis au sein d'études d'avocats en Suisse alémanique peuvent, depuis le début de l'année d'apprentissage 2014, être formés dans le cadre du « Groupe d'entreprises avocature » de la branche de formation et d'exams S&A. A partir de la rentrée scolaire 2019, les apprentis de Suisse romande pourront également profiter de cette nouvelle formation.

Elle permet d'approfondir et d'harmoniser les connaissances spécifiques de la branche des avocats. Ainsi, grâce à une formation de qualité aussi proche que possible de leur secteur d'activité, les études d'avocat pourront compter sur des collaborateurs compétents.

Objectifs évaluateurs supplémentaires et spécifiques au secteur d'activité

Le programme comprend, de manière complémentaire aux objectifs définis par la branche de formation et d'exams S&A, 12 objectifs supplémentaires : 50% de connaissances spécialisées du domaine de l'avocature et 50% de pratique au sein d'études d'avocat.

Cours interentreprises (CI avocature) – 3 journées de cours pendant l'apprentissage

En plus des cours interentreprises S&A, les apprentis du Groupe d'entreprises avocature sont formés de manière spécifique au secteur d'activité pendant trois journées de cours. Les jeunes qui suivent la formation de trois ans ont une journée de cours par année d'apprentissage. Les stagiaires suivent les trois journées de cours pendant l'année de stage. Ces cours interentreprises sont proposés, pour la Suisse romande, de manière centralisée à Lausanne.

Introduction du Groupe d'entreprises avocature

Le Groupe d'entreprises avocature forme les personnes suivantes :

- Les apprentis en formation initiale duale de 3 ans en entreprise (FIEn)
- Les stagiaires de longue durée d'une formation initiale en école de commerce publique ou privée (FIEc)

Les apprentis ayant débuté leur formation en 2017 et 2018 peuvent également rejoindre le Groupe d'entreprises avocature en 2^{ème} et 3^{ème} année de formation.

Les études formant des apprentis et des stagiaires peuvent maintenant inscrire les personnes en formation aux cours interentreprises avocature. Le formulaire d'inscription est disponible sur le site internet de l'Association.

Sous la rubrique « Groupe d'entreprises », vous trouverez également de nombreuses informations complémentaires sur le Groupe d'entreprises avocature.

Organisme responsable

L'Association pour l'apprentissage en étude d'avocat, fondée en 2006 et ayant son siège à Bâle, est le centre de compétences pour tout ce qui a trait aux apprentissages de commerce et aux stages dans les études d'avocat.

L'objectif est de créer et de maintenir des places d'apprentissage de commerce dans le domaine de l'avocature.

Les conseils et le soutien de notre Groupe d'entreprises comprend les domaines suivants :

- Groupe d'entreprises avocature : formation d'employé(e) de commerce CFC S&A
- Apprentissage d'employé(e) de commerce au sein d'études d'avocat : pour les élèves intéressés
- Création de nouvelles places d'apprentissage : informations pour les études d'avocat

L'association représente, avec ses membres, l'organe responsable du Groupe d'entreprises avocature au sein de la branche de formation et d'examens S&A. Cet organe est composé de 12 Ordres des avocats de Cantons alémaniques, romands et du Tessin.

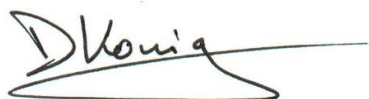
Invitation à la séance d'information

Nous vous convions à une séance d'information le mardi 14 mai 2019 à 16 heures à l'OFPC, office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue, rue Prévost-Martin 6, 1205 Genève. Ce sera l'occasion de vous fournir des informations complémentaires et de répondre à vos questions.

C'est bien sûr avec plaisir que nous répondrons à vos questions par courriel à daniel.koenig@la-aa.ch ou par téléphone au 079 503 48 20. Si vous le souhaitez, un entretien dans votre étude est également possible.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame / Monsieur, nos salutations distinguées.

Association pour l'apprentissage en étude d'avocat

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DKoenig', with a long horizontal stroke extending to the right and a loop underneath.

Daniel Koenig
Responsable pour la Romandie, Groupe d'entreprises avocature

Annexes :

- Aide-mémoire « Formation au sein du Groupe d'entreprises avocature »
- Invitation à la séance d'information
- Formulaire d'inscription au Groupe d'entreprises avocature



Formation au sein du Groupe d'entreprises avocature Informations sur l'apprentissage de commerce et le stage dans une étude d'avocat

Thème	Détails et remarques
Formation au sein du Groupe d'entreprises avocature	<p>Dès la rentrée scolaire 2019, les personnes en formation commerciale dans une étude d'avocat en Suisse romande pourront être formées par le Groupe d'entreprises avocature au sein de la branche de formation et d'examens Services et administration (S&A).</p> <p>Le Groupe d'entreprises avocature forme :</p> <ul style="list-style-type: none">- les apprentis en formation initiale duale de 3 ans en entreprise (FIEn),- les stagiaires de longue durée d'une formation initiale en école de commerce publique ou privée (FIEc).
Utilité pour les études d'avocat	<ul style="list-style-type: none">- Focalisation sur la branche lors de la formation d'Employée/e de commerce avec certificat fédéral de capacité (CFC).- Cours interentreprises « CI avocature » sur 3 jours.- Procédure de qualification en entreprise avec examen final oral spécifique à l'avocature et experts de la branche.- Harmonisation des connaissances spécifiques à la branche des avocats.
Organe responsable du Groupe d'entreprises avocature	<p>L'Association pour l'apprentissage en étude d'avocat est l'organe responsable du Groupe d'entreprises avocature au sein de la branche de formation et d'examens S&A conformément à l'art. 12, al. 4 de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'employée de commerce/employé de commerce CFC du 26 septembre 2011. Cet organe est composé de 12 Ordres des avocats de Cantons alémaniques, romands et du Tessin.</p>
Objectifs évaluateurs	<p>En plus des objectifs évaluateurs (OE) de la branche de formation et d'examens S&A, les personnes en formation traitent 12 OE du Groupe d'entreprises avocature. Ils sont composés de :</p> <ul style="list-style-type: none">- 50% de connaissances spécialisées dans la branche avocature ;- 50% de pratique au sein de l'étude d'avocat. <p>Le catalogue d'objectifs évaluateurs du Groupe d'entreprises avocature est disponible sur le site Internet de l'association.</p>
Contrat d'apprentissage (FIEn)	<p>Lors de l'élaboration des contrats d'apprentissage, nous vous prions de noter les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour les nouveaux contrats d'apprentissage : sous le point 4 du contrat d'apprentissage, les études d'avocat indiquent le Groupe d'entreprises avocature en plus de la branche de formation et d'examens Service et administration (S&A).- Pour les contrats d'apprentissage déjà approuvés : Le groupe d'entreprises enverra aux offices de formation professionnelle compétents la liste des personnes en formation qui ont été annoncées ultérieurement au groupe d'entreprises.

Thème	Détails et remarques
Contrat de stage (FIEc)	Dans le contrat de stage, les études d'avocat indiquent le Groupe d'entreprises avocature en plus de la branche de formation et d'examens Service et administration (S&A).
Examen final oral	L'examen oral est organisé par le groupe d'entreprises et a lieu à Lausanne de manière centralisée pour toute la Suisse romande. Les experts disposent d'une expérience dans la branche avocature.
Examen final écrit	Il n'y a pas d'examen écrit réalisé spécifiquement pour l'avocature. Les personnes en formation du groupe d'entreprises passent l'examen écrit ordinaire S&A.
CFC Certificat fédéral de capacité	<ul style="list-style-type: none"> - La profession d'employé/e de commerce CFC est mentionnée sur le Certificat fédéral de capacité. - La branche Services et administration est indiquées dans le bulletin de notes. - Les personnes en formation reçoivent une attestation du groupe d'entreprises. - Les études d'avocat mentionnent le groupe d'entreprises sur le certificat d'apprentissage.
Inscription CI avocature	<p><u>Variante 1</u> : Contrat d'apprentissage ou de stage avec la mention « Groupe d'entreprises avocature »</p> <p>Scanner le contrat et l'envoyer au format PDF directement à l'Association pour l'apprentissage en étude d'avocat (daniel.koenig@la-aa.ch).</p> <p><u>Variante 2</u> : Contrat d'apprentissage ou de stage uniquement « S&A »</p> <p>Le formulaire d'inscription est disponible sur le site Internet de l'association sous : Groupe d'entreprises / CI avocature / Inscription. Envoyer l'inscription à l'association (daniel.koenig@la-aa.ch).</p> <p>Important : l'inscription au Groupe d'entreprises avocature est contraignante et constitue pour les personnes en formation une confirmation de leur adhésion au groupe d'entreprises. Les personnes en formation doivent obligatoirement suivre les trois jours de cours.</p>
Organisation CI avocature	<p>Les CI avocature ont toujours lieu le samedi à Lausanne pour permettre à toutes les personnes en formation de pouvoir y participer, indépendamment des jours d'école. Les personnes en formation compensent les jours CI en accord avec l'étude.</p> <p>Vous trouverez les détails relatifs à l'organisation et au déroulement des CI avocature dans l'aide-mémoire « CI avocature ».</p>
Contact pour toute question	<p>Groupe d'entreprises avocature</p> <p>Personne de contact Daniel Koenig, responsable pour la Romandie</p> <p>Téléphone 079 503 48 20</p> <p>E-mail daniel.koenig@la-aa.ch</p> <p>Site Internet www.apprentissageavocature.ch</p>

Remarque : Afin d'améliorer la lisibilité, nous avons choisi d'utiliser la forme masculine ; les deux genres sont bien évidemment toujours concernés.

Winterthur, mars 2019

SEANCE D'INFORMATION

Formation « Employée/employé de commerce CFC S&A – Groupe d'entreprises avocature »

Date	Mardi 14 mai 2019
Heure	de 16h à 18h
Lieu	OFPC office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue, rue Prévost-Martin 6, 1205 Genève
Public cible	– Formatrices et formateurs en entreprise – Responsables du personnel – Avocates et avocats – Partenaires de la formation professionnelle
Objectifs	– Aperçu et informations sur la nouvelle formation « Employée/employé de commerce CFC S&A – Groupe d'entreprises avocature » – Evolution de la planification et du contrôle de la formation – Catalogue des objectifs évaluateurs « Groupe d'entreprises avocature » – Mise en œuvre de STA et de CC-CI – CI avocature : contenu et organisation – Procédure de qualification : examen écrit et oral
Orateur	Daniel König, directeur du Groupe d'entreprises avocature pour la Romandie
Coût	Aucun
Inscription	A l'aide du talon-réponse ci-dessous jusqu'au 20 avril 2019 par Mail à daniel.koenig@la-aa.ch

Inscription à la séance d'information sur le Groupe d'entreprises avocature

Mardi 14 mai 2019 à Genève avec _____ personne(s)

Nom/Prénom

Titre/Fonction

Etude/Institution

Adresse

NPA & Lieu

Téléphone

E-Mail

Date et signature

INSCRIPTION AU GROUPE D'ENTREPRISES AVOCATURE

Cours interentreprises CI avocature, jours 1 à 3

Dates	Sur le site internet www.apprentissageavocature.ch , sous la rubrique Groupe d'entreprises / CI avocature
Lieu	Maison de la Communication, avenue de Florimont 1, 1006 Lausanne
Coût	Des demandes de financement pour les CI avocature seront déposées auprès des Fonds pour la formation professionnelle des Cantons de Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud. Sans subvention de la part de ces fonds, le cours sera facturé CHF 225.- à l'étude.
Déroulement	Voir aide-mémoire « CI avocature - Informations sur l'organisation et le déroulement »
Inscription	Complétez, signez et envoyez ce formulaire par courriel à daniel.koenig@la-aa.ch

Informations sur la personne en formation

Civilité	<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur
Nom	
Prénom	
E-Mail	
Nom et lieu de l'école	
Type de formation	<input type="checkbox"/> Dual volée 2017-2020 (*)	<input type="checkbox"/> Dual écourté (2 ans)
	<input type="checkbox"/> Dual volée 2018-2021 (*)	<input type="checkbox"/> Stagiaires longue durée MP3+1
	<input type="checkbox"/> Dual volée 2019-2022	<input type="checkbox"/> Stagiaires longue durée EP2+1

(*) Les apprentis s'inscrivant au Groupe d'entreprises en cours d'apprentissage attestent avoir pris connaissance des objectifs évaluateurs du Groupe d'entreprises avocature disponibles sur www.apprentissageavocature.ch.

Apprenti/e ou stagiaire
Date et signature

Information sur l'entreprise formatrice (adresse de facturation)

Nom de l'étude d'avocat
Nom formateur/formatrice
Prénom formateur/formatrice
Adresse de l'étude, CP
NPA et lieu
E-Mail
Téléphone
Formateur/formatrice
Date et signature